
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 3 novembre 2020, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

- M. Sylvain Juneau, maire
- M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence
- M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence
- M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence
- M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence
- M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence
- M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

- M^e Caroline Tremblay, directrice générale, en vidéoconférence
- M^e Marie-Josée Couture, greffière
- M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme, en vidéoconférence

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient par vidéoconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit. Aussi, toute personne pouvait faire parvenir leurs questions par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca avant 19 h 30 ce jour.

2020-454

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Points ajoutés :

- Greffe — Mandat à M^e Laurie Blais, notaire — Dépôt dans un compte spécial en fidéicomis — Exercice d'une clause résolutoire;
- Urbanisme — Démolition — 4879, rue Saint-Félix.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DU SECOND TRIMESTRE

Le directeur des finances-trésorier dépose l'état comparatif des résultats du second trimestre comme prévu à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

2020-455

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 OCTOBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

À 20 h 10, Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, quitte son siège.

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 21 OCTOBRE 2020 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 21 octobre 2020.

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 4 NOVEMBRE 2020 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 4 novembre 2020.

2020-456

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 4 NOVEMBRE 2020 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2020-683 Adjudication de contrats pour la fourniture de roulements, de joints d'étanchéité, de chaînes d'entraînement et de roues dentées pour les unités du parc véhiculaire (Appel d'offres public 74128)

AP2020-692 Approbation des taux et tarifs relatifs au transport de la neige et de la glace par les camionneurs privés pour la saison hivernale 2020-2021 — Entente entre la Ville de Québec et *Les Transporteurs en vrac (Région 03) inc.*, *Les Transporteurs en vrac Chauveau-Québec inc.*, *Les Transporteurs en vrac de Sainte-Foy inc.* et *Les Transporteurs en vrac de Montmorency inc.*, relative à un service de répartition des besoins en camions pour le transport de la neige de la ville et de la fourniture de camions, pendant la saison hivernale 2020-2021 (Dossier 74513)

- AP2020-711** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de raccords, d'adaptateurs, d'accouplements rapides et de boyaux hydrauliques (Appel d'offres public 74245)
- AP2020-712** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de potences elliptiques droites (PEP200518) (Appel d'offres public 74211)
- DE2020-559** Troisième avenant au bail entre la Ville de Québec (locataire) et la *Société en commandite Dominion Corset* (locateur), relatif à la location d'espaces de bureaux situés au 295, boulevard Charest Est à Québec, arrondissement de La Cité–Limoilou
- AJ2020-023** Modification de la *Politique de gestion de la fermeture de certains dossiers de perception de la cour municipale*
- AP2020-737** Renouvellement du contrat pour la maintenance et le soutien à l'utilisation du progiciel de paie et de gestion des ressources humaines *VIP*, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (Dossier 42418)
- AP2020-739** Renouvellement du contrat pour le soutien et l'entretien annuel des logiciels et progiciels *Unicité*, *Constat Express* et *Genero*, pour le Service des affaires juridiques — Cour municipale, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (Dossier 46606)
- DE2020-613** Entente entre la Ville de Québec et *2 Degrés*, relative au versement d'une subvention, pour une période de trois ans, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Mise en place et déploiement de 2 Degrés, incubateur en technologies propres*
- DE2020-688** Avenant 2020-2 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du *Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, dans le contexte de la pandémie de la *COVID-19*
- FN2020-050** Approbation du *Règlement N° 388 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 37 364 100 \$ concernant l'acquisition de 30 véhicules 40 pieds hybrides du Réseau de transport de la Capitale*
- FN2020-051** Approbation du *Règlement N° 389 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 5 M \$ concernant le maintien des infrastructures du Réseau de transport de la Capitale*
- OT2020-011** Entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'*Alliance de l'industrie touristique du Québec* pour des mandats délégués à l'*Office du tourisme de Québec* pour la saison automnale 2020
- OM2020-005** Confirmation de la contribution financière de la Ville de Québec à l'*Office municipal d'habitation de Québec*, pour le renouvellement de l'entente de gestion du supplément au loyer 8456, du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2025
- RH2020-859** Addenda au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Alain Perron (ID. 006029) à titre de directeur de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou
- SC2020-003** Entente entre la Ville de Québec et la ministre de la Sécurité publique, relative au versement d'une aide financière pour le financement de mesures visant à soutenir les clientèles vulnérables
- TM2020-246** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard René-Lévesque Ouest — Arrondissement de La Cité–Limoilou

TM2020-129 *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux voies réservées aux cyclistes sur certaines voies de circulation, R.A.V.Q. 1346*

TM2020-124 *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse dans certaines rues, R.A.V.Q. 1356*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

À 20 h 30, Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, reprend son siège.

PROPOSITIONS

2020-457

CONSEIL — APPUI À LA CAMPAGNE NOEUDVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'annuellement 4 600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT QUE PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures au dépistage du cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT QUE la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal déclare le 19 novembre comme *La journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre »* à Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-458

TRÉSORERIE — ADJUDICATION DE CONTRAT — FOURNITURE D'HUILE ET GRAISSE — APO-2020-036

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées et qu'elles étaient conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat relatif à la fourniture d'huile et de graisse, appel d'offres n° APO-2020-036 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Huiles Desroches Inc., de la date d'adjudication pour une période de 3 ans, conformément à la demande publique de soumissions 1408851, selon le prix forfaitaire de sa soumission datée du 5 octobre 2020 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, soit une somme totale de 77 069,97 \$ plus taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le poste budgétaire 02-320-10-633;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-459

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-460

GREFFE — LEVÉE D'UNE SERVITUDE DE DRAINAGE — LOT 2 814 335

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE procéder à la radiation de la servitude de drainage affectant le lot 2 814 335 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, résultant de l'acte d'expropriation en faveur du ministère des Transports du Québec, publié au Bureau de la publicité de Portneuf le 2 mai 1975 sous le numéro 318;

QUE tous les frais relatifs à cette radiation soient à la charge du propriétaire du lot 2 814335;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant à signer l'acte d'annulation de la servitude pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-461

GREFFE — REGROUPEMENT D'ACHATS EN COMMUN D'ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES — UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et (facultatif) d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures joigne par les présentes, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-462

GREFFE — MANDAT À ME LAURIE BLAIS, NOTAIRE — DÉPÔT DANS UN COMPTE SPÉCIAL EN FIDÉICOMMIS — EXERCICE D'UNE CLAUSE RÉVOCATOIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a vendu à Société en commandite Dumpling, ci-après désignée Dumpling, un immeuble communément désigné comme étant le lot 6 268 618 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, par acte de vente notarié daté du 4 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE conformément à ce contrat de vente, les parties au contrat ont prévu une clause résolutoire en cas d'inexécution des obligations de l'acquéreur;

CONSIDÉRANT QUE Dumpling est en défaut d'exécuter ses obligations et que la Ville intentera un recours contre elle afin d'exercer la clause résolutoire prévue au contrat de vente;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ce contrat de vente, il est prévu, en cas de résolution de la vente suite à l'exercice de la clause résolutoire, que la Ville a l'obligation de rembourser une partie du prix de vente reçu dans les 30 jours de la résolution de la vente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉVOCATOIRE :

D'accorder à M^e Laurie Blais, notaire un mandat irrévocable de dépositaire fiduciaire conformément au mandat joint à la présente résolution;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier à verser à M^e Laurie Blais, notaire en fiducie la somme de 1 040 420,58 \$ plus les taxes applicables, le cas échéant;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 23-100-00-000;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le mandat et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-463

TRAVAUX PUBLICS — RÉAMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DE LA ROUTE 138 — APO-2020-009 — DIRECTIVE DE CHANGEMENT G01

CONSIDÉRANT la résolution 2020-243 du 16 juin 2020 relative à l'adjudication de contrat à Cima + s.e.n.c. pour le réaménagement d'une partie de la Route 138 — APO-2020-009 pour un montant de 189 000 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire profiter des travaux de réaménagement de la Route 138 à l'intersection de la rue Jean-Juneau et de la route de Fossambault pour ajouter une nouvelle conduite de dérivation au réseau d'aqueduc existant;

CONSIDÉRANT QUE cet ajout engendre des coûts supplémentaires dans le cadre de la préparation des plans et devis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'approuver la directive de changement G01 au contrat de réaménagement d'une partie de la Route 138 — APO-2020-009 qui consiste à l'ajout d'une nouvelle conduite de dérivation au réseau d'aqueduc existant sur les plans et à l'ajout des spécifications techniques au devis pour un montant de 19 100 \$ plus taxes applicables, ce qui n'inclut pas la modélisation hydraulique du réseau, ni la validation du diamètre requis;

QUE les fonds nécessaires soient puisés sur le projet GTP-I-20-10;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et la directrice générale à signer la directive de changement G01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-464

TRAVAUX PUBLICS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT — LIBÉRATION DE LA RETENUE ET RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX — RÉFECTION DE VOIRIE ET PAVAGE 2018 — LOT 2 (PM-18-320-002) — LES ENTREPRISES P.E.B. LTÉE

CONSIDÉRANT la résolution 2018-182 pour l'adjudication de contrat relatif au projet de réfection de voirie et pavage 2018 — lot 2, selon l'appel d'offres n° APO-2018-007 à Les Entreprises P.E.B. au montant de 3 179 647,90 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la ville a reçu la recommandation de paiement numéro 8 en date du 30 septembre 2020 de la part du consultant Tetrattech, pour le paiement de la libération de la retenue d'un montant de 187 858,05 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT qu'un dédommagement au montant de 1 750,00 \$ taxes incluses en faveur de la Ville a été convenu avec l'entrepreneur P.E.B. en raison d'une glissière de sécurité qui n'a pas été réinstallée sur le chemin de la Butte;

CONSIDÉRANT QUE les travaux jugés déficients ont été corrigés par l'entrepreneur à ses frais;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des travaux de réfection de voirie et de pavage a été réalisé à la satisfaction de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser la réception définitive des travaux de Les Entreprises P.E.B. ltée relativement à l'appel d'offres n° APO-2018-007;

D'approuver le dédommagement au montant de 1 750,00 \$ taxes incluses en faveur de la Ville en raison d'une glissière de sécurité qui n'a pas été réinstallée sur le chemin de la Butte;

D'autoriser la libération de la retenue de 187 858,05 \$, taxes incluses, à Les Entreprises P.E.B. ltée pour les travaux de réfection de pavage 2018, lot 2 sur le poste budgétaire 55-136-30-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-465

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION DE CONTRAT RELATIF À L'ACQUISITION D'UNE UNITÉ SUR ROUE DE DÉNEIGEMENT DE TROTTOIRS NEUVE ET SES ÉQUIPEMENTS — APO-2020-025/2

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée et que celle-ci est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat relatif à l'acquisition d'une unité sur roue de déneigement de trottoirs neuve et ses équipements, appel d'offres n° APO-2020-025/2 seul soumissionnaire, soit à l'entreprise FST Canada Inc. o/s Équipement Joe Johnson, conformément à la demande publique de soumissions 1409169 selon les prix unitaires de sa soumission datée du 13 octobre 2020 dont copie est jointe au sommaire décisionnel, pour une somme de 119 992,09 \$, plus taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le poste budgétaire 23-040-00-725.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-466

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION DE CONTRAT RELATIF À LA LOCATION D'UNE CHARGEUSE SUR ROUE, CAPACITÉ DE 2,8 MÈTRES CUBES, SANS OPÉRATEUR — APO-2020-034-2

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE les trois entreprises ont déposé leur soumission et que celles-ci étaient conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat relatif à la location d'une chargeuse sur roue, capacité de 2,8 mètres cubes, sans opérateur, appel d'offres sur invitation n° APO-2020-034-2 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Équipements Plannord Limitée, selon le prix unitaire de sa soumission datée du 13 octobre 2020 dont copie est jointe au sommaire décisionnel, pour une somme de 32 500,00 \$, plus taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le poste budgétaire 02-330-10-516.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-467

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — MANDAT À LA FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL — DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE

L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du parc des Hauts-Fonds;

CONSIDÉRANT l'existence d'une servitude pour le parc des Hauts-Fonds visant la protection et la gestion du milieu naturel selon une entente avec la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN);

CONSIDÉRANT QUE la Ville réalisera en partenariat avec la FQPPN des travaux de restauration, de protection de la rive contre l'érosion, de réfection d'un sentier et de construction d'une plate-forme d'observation au parc des Hauts-Fonds;

CONSIDÉRANT l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation des travaux dans le parc des Hauts-Fonds;

CONSIDÉRANT le niveau d'expertise de la FQPPN pour effectuer une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* Chapitre Q-2;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de certificat d'autorisation n'implique aucun coût pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la demande de certificat d'autorisation est complétée et signée par la FQPPN (numéro de dossier 7430-03-23072-02);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE mandater la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel pour signer et déposer toute demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour les travaux de restauration, de protection de la rive contre l'érosion, de réfection d'un sentier et de construction d'une plate-forme d'observation au parc des Hauts-Fonds.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-468

URBANISME — OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF À LA RÉVISION DE L'INVENTAIRE ARCHITECTURAL

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, la Ville a entrepris une démarche visant à accroître les connaissances relatives au patrimoine bâti et paysager présent sur son territoire et à instaurer des mesures de protection et de mise en valeur de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE certaines études et certains inventaires ont été effectués en ce sens et que la Ville souhaite, à présent, instaurer des mesures de protection de son patrimoine bâti d'intérêt;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif global est de protéger une sélection de bâtiments et de sites possédant une forte valeur patrimoniale dans le but d'assurer leur conservation et leur pérennité au bénéfice de la collectivité et des générations futures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'octroyer à Mme Isabelle Bouchard, consultante en patrimoine, le contrat relatif à la révision de l'inventaire architectural réalisé par la firme Bergeron Gagnon inc.

en 2017 ainsi que la validation de la liste de bâtiments sélectionnés par le groupe de travail sur le patrimoine formé par la Ville pour une somme de 14 525,00 \$ plus taxes applicables, conformément à l'offre de services reçue et datée du 4 octobre 2020;

DE puiser la somme dans le poste budgétaire 02-610-10-419;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à faire les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-469

URBANISME — PIIA — 60, RUE D'ANVERS — SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VEYLIN

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 60, rue d'Anvers, connu et désigné comme étant le lot 2 814 764, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la modification de l'aménagement du terrain afin de déplacer et réduire l'aire d'entreposage extérieure en lien avec l'aménagement autorisé par le permis 2019-00617, selon le Plan de génie civil et aménagement du terrain par Olivier Bibeault-Pinard, ingénieur, N° de projet 17-066, révision 8, daté du 2 septembre 2020.

Ont voté pour : Mme Annie Godbout, M. Marcel Desroches
Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau, Jean Simard,
Yannick LeBrosseur, Raynald Brulotte, Jonathan Palmaerts
Rejetée à la majorité, le président vote

2020-470

URBANISME — DDM — 281, ROUTE 138 — 9288-0152 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QU'en 2018, 9288-0152 Québec inc. a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 14 octobre 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure au plus tard le 29 octobre 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure pour augmenter la hauteur maximale d'une habitation multifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme fait siennes les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 281, Route 138, connu et désigné comme étant le lot 6 251 515 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'une habitation multifamiliale de 12 unités avec une hauteur maximale de 9,6 m au lieu de 9 m comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*;

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1554, révision 5, daté du 29 août 2019;
- Plan d'architecture et aménagement du terrain par Patrice Harvey, architecte, N° de projet 17BLH175, daté du 4 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-471

URBANISME — DDM — 117, RUE DU FROMENT

CONSIDÉRANT QU'en date du 10 septembre 2020, Mme Karine Ratté et M. Xavier Seaborn ont déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 14 octobre 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure au plus tard le 29 octobre 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure pour la construction d'une galerie sous l'avant-toit existant;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme fait siennes les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 117, rue du Froment, connu et désigné comme étant le lot 3 058 639 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'une galerie sous l'avant-toit existant de la façade avant de la résidence avec les dérogations mineures suivantes :

- une galerie en cour avant d'une superficie de 9 m² au lieu de 5 m² maximum;
- une galerie en cour avant avec une largeur de 9,68 m au lieu de 4,5 m maximum;

Comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*, selon le Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2631, daté du 26 août 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-472

URBANISME — DÉMOLITION — 4879, RUE SAINT-FÉLIX

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter le programme de réutilisation du sol pour le 4879, rue Saint-Félix, lots 2 813 302 et 3 055 645 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la démolition de la résidence et la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale avec une hauteur maximale de 10 m accordée par dérogation mineure constituant ainsi le programme de réutilisation du sol requis par règlement.

D'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment principal sis à la même adresse avec les conditions suivantes :

- respecter l'intégralité du contenu du programme de réutilisation du sol qui consiste aux plans cités dans la présente résolution;
- planter et conserver un minimum de 2 arbres de 50 mm DHP dans la cour avant;
- compléter la démolition et niveler le terrain le cas échéant dans un délai maximal de 6 mois à compter de la date de délivrance du permis;
- compléter le programme de réutilisation du sol dans un délai maximal de 12 mois à compter de la date de délivrance du permis;
- déposer un montant de 38 500 \$ comme garantie monétaire d'exécution des travaux;

Le tout approuvé selon les plans suivants :

- Plan d'implantation par Jean Taschereau, arpenteur-géomètre, minute 15 057, version 3, daté du 5 octobre 2020;
- Plan d'architecture incluant la hauteur de 10 m par Patrick Vermette, technicien en architecture, projet « Résidence Côté », révision 1, daté du 23 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-473

URBANISME — DDM — 4879, RUE SAINT-FÉLIX

CONSIDÉRANT QU'en date du 6 octobre 2020, M. Aldei Côté a déposé une demande de dérogation mineure,

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 14 octobre 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure au plus tard le 29 octobre 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil, sur division d'accepter la demande de dérogation mineure en réduisant la hauteur à 10 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande de refuser la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 4879, rue Saint-Félix, connu et désigné comme étant les lots 2 813 302 et 3 055 645 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec une hauteur de 10 m au lieu de 9 m maximum comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Le tout selon les plans suivants :

- Plan d'architecture avec 10 m de hauteur par Patrick Vermette, technicien en architecture, projet « Résidence Côté », révision 1, daté du 23 octobre 2020;
- Plan d'implantation par Jean Taschereau, arpenteur-géomètre, minute 15 057, version 3, daté du 5 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2020-474

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-636 POUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF POUR LES ENJEUX ENTOURANT LE LAC SAINT-AUGUSTIN

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2020-636 pour la constitution d'un comité consultatif pour les enjeux entourant le lac Saint-Augustin* avec les modifications les modifications suivantes :

- au deuxième paragraphe de l'article 3 :
 - 2° deux (2) membres du conseil de bassin du lac Saint-Augustin (CBLSA);
- à l'article 18 :
 - Les membres du comité et toute personne qui s'adjoint à celui-ci doivent faire preuve d'une discrétion absolue et ne pas divulguer les informations liées, directement ou indirectement, aux délibérations des séances comité et aux documents qu'ils obtiennent dans le cadre de leurs fonctions, sauf dans la mesure et suivant la procédure prévue par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1.

Une copie du Règlement a été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

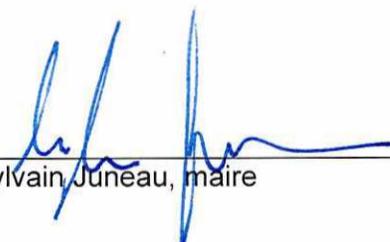
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 21.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière